



## MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE 60590

Place Angèle Boutigny

Tél. 02 32 55 21 57

Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h

E-mail : mairierag60@orange.fr

Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de Chaumont-en-Vexin

### Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE Compte-rendu de la réunion du mardi 6 octobre 2020 à 20h00

L'an deux mille vingt, le mardi 6 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Eragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la mairie sous la présidence de Monsieur MICHALCZYK Bernard, Maire.

Etaient présents : MM. les conseillers municipaux:

MICHALCZYK Bernard	HUOT Bérenger	BRUMENT Sébastien
	TECHER Hervé	LEPERT Claude
DEBAUDRE Annie		MASSAMBA Martial
ANDRE Souhila	PIRIOU Jean-Paul	
RATEAU Sophie		RATEAU Laurent

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : LETIERCE Luc, PIGEARD Isabelle, MASURIER Didier, POQUET Daniel

Absents :

Pouvoirs : PIGEARD Isabelle à RATEAU Sophie, MASURIER Didier à MICHALCZYK Bernard, POQUET Daniel à TECHER Hervé

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Madame DEBAUDRE Annie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

#### 1. Demande de subventions pour différentes associations

- Il est proposé de réaffecter le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » de la manière suivante, suite à la réception de plusieurs demandes de subventions :

80.00 € Association du Petillon

120.00€ Club sportif chaumontois

**300.00 € Sporting Club Communal de Sérifontaine**

100.00 € Compagnie de théâtre Al Dente

100.00€ Association Confi-danse

**1000.00€ Comité des fêtes d'ERAGNY-SUR-EPTE**

**100.00 € Association Nature d'être**

425.00 € S.P.A.

100.00 € SHGBE St Germer

200.00€ Les Restaurants du coeur

250.00 € Société de pêche

50.00€ Tennis Club du Vexin Thelle

100.00 € Les Colombes Intercommunales

**2345.00 € Voyages et divers activités élèves**

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** d'accorder une subvention au Sporting Club Communal de Sérifontaine, au comité des fêtes du village et à l'association Nature d'être.
- ✓ **ACCEPTE** la répartition du compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Messieurs TECHER Hervé et HUOT Bérenger ne participent pas au vote.

**11 conseillers sont « Pour »**

#### 2. Désignation d'un délégué pour le CINE-RURAL

- En vertu de la convention d'adhésion en cours de signature et qui va lier la commune à l'association Ciné Rural 60, le Conseil municipal désigne à l'unanimité pour représenter la commune au Conseil d'administration de Ciné Rural 60 ; ainsi que pour être responsables du bon déroulement et de la programmation des séances de cinéma dans la commune :

Délégué titulaire : TECHER Hervé

Délégués suppléants : RATEAU Laurent, ANDRE Souhila, DEBAUDRE Annie

**14 conseillers sont « Pour »**

#### 3. Adhésion à l'association de sauvegarde des Calvaires

- Vu la demande en cours de subventions pour la réfection du calvaire communal rue Camille Pissarro.
- Considérant que l'association effectue des relevés sur le terrain (rencontre avec un élu de la commune, connaissance des emplacements des calvaires, prise de photos) et regroupe les informations sur une fiche technique et historique pour chaque calvaire, croix ou niche, photos incluses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adhérer à l'Association pour la Connaissance et la Conservation des Calvaires et des Croix du Beauvaisis pour l'année 2021. Un bulletin d'adhésion sera signé entre la Commune et l'Association. La cotisation annuelle versée sera de 20€.
- **Décide** de faire l'acquisition du fascicule avec les informations recueillies sur les calvaires de la commune (participation de 23 € demandée à la commune).

**14 conseillers sont « Pour »**

#### 4. Décisions modificatives sur le budget du service des eaux

- Monsieur le maire expose que les sommes prévues au budget du service des eaux pour les comptes 6743 et 6061 ne sont pas suffisantes. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative.
- Pour l'exercice 2020, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6071 : Compteurs	500.00 €	
D 61528 : Autres bâtiments	2 000.00 €	
D 617 : Etudes et recherches	2 000.00 €	
D 622 : Rem. d'intermédiaires et honor..	500.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000.00 €</b>	
D 6541 : Créances admises en non-valeur	1 500.00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>1 500.00 €</b>	
D 6743 : Subv. except. de fonctionnement		6 500.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>6 500.00 €</b>

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourn. non stockables (eau, én..		6 000.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>6 000.00 €</b>
D 658 : Charges diverses de gestion co..	6 000.00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>6 000.00 €</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Accepte** les décisions modificatives N°1 et N°2 au budget du service des eaux

**14 conseillers sont « Pour »**

#### 5. Autorisation du Maire pour signature du marché concernant le diagnostic assainissement et le schéma de gestion des eaux pluviales et demandes de subventions

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les offres et le rapport d'analyse des offres établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, société ADTO ;

Considérant le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Considérant le Guide des aides du Conseil départemental de l'Oise ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces du marché suivant : VERDI (Bureau d'études) pour 99 005,50 € HT
- **Donne délégation** au Maire pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **Donne délégation** au Maire pour signer toutes les pièces du marché pour l'opération citée en objet, attribuée à l'entreprise VERDI pour le montant indiqué ci-dessus
- **Donne délégation** au Maire pour solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour cette étude et les frais associés
- **Choisit l'ADTO** comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'étude.

**14 conseillers sont « Pour »**

#### 6. Avenant n°1 dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commande de travaux de voirie entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et ses communes membres

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque communes adhérentes, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant l'intégration de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;

Considérant autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Vu la délibération n°33/19 du 10/12/2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Le Maire explique qu'il est nécessaire, au vu des articles 8 et 14 de modifier la durée de la convention constitutive, afin que celle-ci soit en adéquation avec la garantie de parfait achèvement du marché de travaux de voirie ;

La commune de Courcelles-les-Gisors a également manifesté sa volonté d'adhérer au groupement de commandes.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** l'intégration de la commune de Courcelles-les-Gisors à la convention constitutive du groupement de commandes,
- **ACCEPTE** les modifications des articles 8 et 14 de la convention constitutive du groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commande de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle

**14 conseillers sont « Pour »**

## **7. Approbation du schéma de mutualisation communautaire de la CCVT à destination des communes**

Le Maire explique que le projet de schéma de mutualisation a fait l'objet d'un débat au conseil communautaire du 25 juin 2020. Ce dernier a été transmis aux maires pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI. Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Ensuite, le projet de schéma sera soumis pour approbation de l'organe délibérant de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de schéma de mutualisation communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

**14 conseillers sont « Pour »**

## **8. SE60 : adhésion des EPCI**

Monsieur le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

**14 conseillers sont « Pour »**

## **9. Demande de subventions – Restauration du calvaire communal**

Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la délibération N°39/20 du 16 juillet 2020 concernant la demande de subventions pour la restauration du calvaire communal. En effet, la participation communale doit être de 20% minimum et non 10% pour prétendre à l'obtention de subventions DETR.

Il présente à nouveau l'étude de ce projet dont le coût estimé serait de 7 582.79 € HT.

- Maçonnerie pour 6374.27€ TTC (5794.79€ HT) pour refaire la dalle et le socle
- Menuiserie pour 1848€ TTC (1540€ HT) pour la fabrication et la pose de la croix.
- Soudure pour 297.60€ TTC (248€ HT), pour le christ tombé et cassé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le projet de restauration du calvaire communal s'il est possible d'obtenir des subventions.
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental de l'Oise une subvention et auprès de l'Etat une aide financière au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour cet investissement
- **Prévoit** le plan de financement de cette opération d'un coût estimé 7 582.79 € HT comme suit :

- Subvention du département au taux de 60%, au titre de la préservation et mise en valeur du patrimoine public non protégé (pour une commune de moins de 3500 habitants), soit : 4 549.67 € HT (+10% de bonification si les travaux sont réalisés avant le 31 décembre 2020)
- Subvention de l'Etat au taux de 20% pour la réfection des édifices culturels non protégés, soit : 1516.55 € HT
- Restant à charge de la commune, taux de 20% soit : 1516.55 € HT
- **Sollicite** une dérogation auprès du Département et de l'Etat afin d'effectuer les travaux au cours du second semestre 2020
- **Adopte** le plan de financement ci-dessus, à condition que la subvention accordée soit au moins égale à celle prévue dans le plan de financement

**14 conseillers sont « Pour »**

## 10. Demande de subventions – pour la Maison Assistantes Maternelles

*Monsieur le maire explique qu'un nouveau projet de création de MAM (Maison Assistantes Maternelles) est proposé sur la commune ; dans les locaux de l'ancienne école au 56 rue Camille Pissarro. La MAM permettrait d'accueillir 6 à 8 enfants. Vu la visite réalisée le 20/02/2020 par le service petite enfance du Conseil Départemental et le rapport établi avec les recommandations concernant l'adaptation des locaux. Considérant qu'une convention de mise à disposition des locaux sera établie, fixant les conditions d'utilisation des locaux.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de soutenir le projet de création d'une MAM à ERAGNY-SUR-EPTE
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental de l'Oise une subvention et auprès de l'Etat une aide financière au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour cet investissement
- **Prévoit** le plan de financement de cette opération d'un coût estimé 32 519.88 € HT comme suit :
  - Subvention du département au taux de 35%, au titre de Travaux de construction et réhabilitation de Maisons d'Assistantes Maternelles, soit : 11 381.96 € HT (+10% de bonification si les travaux sont réalisés avant le 31 décembre 2020)
  - Subvention de l'Etat au taux de 35%, au titre de l'aménagement de bâtiments destinés aux services publics locaux, soit : 11 381.96 € HT
  - Restant à charge de la commune, soit : 9 755.96 € HT
- **Sollicite** une dérogation auprès du Département et de l'Etat afin d'effectuer les travaux au cours du second semestre 2020
- **Adopte** le plan de financement ci-dessus, à condition que la subvention accordée soit au moins égale à celle prévue dans le plan de financement

Monsieur Laurent RATEAU, demandant la création de la MAM, ne participe pas au vote.  
Madame Sophie RATEAU et Monsieur Sébastien BRUMENT s'abstiennent.

**10 conseillers sont « Pour »**

## 11. Demande de subventions – Bouche incendie

Il sera nécessaire de reprendre une délibération, en fonction de l'évolution du projet.

### Questions diverses

- Nous avons reçu la proposition de l'ADTO suite à l'analyse des offres concernant la révision du PLU. Il est proposé de demander une renégociation des prix. Les 3 offres mieux-disantes sont :
  - Diverscites (33 550 € HT) – note de 86.93/100
  - EspaceUrba (29 725 € HT) – note de 76.56/100
  - Geostudio (33 750 € HT) – note de 76.01/100
- Bilan de la brocante assez positif malgré la pluie.
- Il est proposé de délibérer lors d'un prochain conseil municipal sur le sujet de la création de bateaux sur la voirie communale.
- L'enquête publique pour le changement de voirie devant la ferme du Pré a lieu du 29 septembre au 14 octobre 2020 – Une délibération sera à prendre prochainement pour la valider.
- Il est proposé des plantations d'arbres dans le village, dont au terrain de sport :
  - Un appel à projet intitulé « 1 millions d'arbres » initié par la région Hauts-de-France propose de financer jusqu'à 90% de la plantation d'arbres (achat et fourniture (tuteur, paillage))
  - Un paysagiste du CAUE viendra nous conseiller sur place.
- Il faut relancer STPEE au sujet du feu tricolore ne fonctionnant pas correctement et l'UTD pour les ampoules en sortie de village.
- Il est demandé de lancer une consultation concernant les columbariums pour le cimetière.
- Prochain conseil municipal fixé au mardi 3 novembre 2020.

La séance est levée à 22h30.

Le 12 octobre 2020  
Le Maire, Bernard MICHALCZYK